



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2024/2025

- **Page « information » à conserver par le consommateur**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et [bulletin d'adhésion](#) à *Bernadette Faligant*, 21 chemin des ruisseaux Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non. En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet

<https://www.amap-goutte-eau.fr/>



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2024/2025

[Page à conserver par le consommateur](#)

Ne pas imprimer cette page destinée à l'AMAPIEN

TERMES DU CONTRAT 2024/2025 :

Yohann BURET et Romain POTIER du GAEC bergerie de la Violaie proposent **de la viande d'agneau, sous la forme de colis et de paquets de merguez**, produite selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Le conditionnement est sous vide par paquets étiquetés avec le nom du morceau, le poids et la date limite de consommation.

Les commandes sont libres en quantité et en date.

- **Les colis ½ agneau pèsent environ 7 kg et sont au tarif de 17.90 €/kg.**

*Colis 1 : **gigot tranché** : selle, souris (jarret), **épaule en rôti**, 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats*

*Colis 2 : **gigot tranché** : selle, souris (jarret), **épaule avec os**, 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats*

*Colis 3 : **gigot entier, épaule en rôti**, 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats*

*Colis 4 : **gigot entier, épaule avec os**, 3 paquets de de côtes premières, découvertes et filet, 3 paquets de poitrine et collier, 2 à 3 paquets d'abats*

Un acompte de 50 € (1/2 colis) par colis sera demandé à la commande, à l'ordre du GAEC Bergerie de la Violaie. Ce chèque ne sera pas débité et sera détruit à la distribution. Il sert de caution. Le prix du colis est calculé au moment de la livraison selon son poids exact. Pensez à apporter son chéquier. Merci

- **Les merguez :**
- chaque paquet de 300 à 350 gr compte 5 merguez au prix de 5,30 €.
- **Le règlement : 1 à 3 chèques**

Le(s) Chèque(s) et le contrat sont à remettre à la tutrice : **Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION 06.85.75.74.10 courcault.ch@wanadoo.fr**



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2024/2025

Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en **1 exemplaire** à remettre au tuteur accompagné du ou des chèques(s)

Producteur :
GAEC Bergerie de la Violaie
49370 LA POUZEZE

AMAPIEN
Nom :
Prénom :
Mail :
Téléphone :

DATES	½ AGNEAU				MERGUEZ*
	Colis 1	Colis 2	Colis 3	Colis 4	Nombre de Paquets
31/10/24					
12/12/24					
23/01/25					
20/02/25					
20/03/25					
17/04/25					
15/05/25					
12/06/25					
03/07/25					

Rappel : Pour les colis d'agneau, un acompte de 50 € (1/2 colis) par colis sera demandé à la commande, à l'ordre de GAEC BERGERIE LA VIOLAIE. Ce chèque ne sera pas débité et sera détruit à la distribution. Il sert de caution. Le prix du colis est calculé au moment de la livraison selon son poids exact. Pensez à apporter son chèque.
Pour les commandes de merguez : le règlement peut être fait par 1 à 3 chèques à joindre au contrat. Toutes les commandes sont libres en quantité et en date

Signature producteur

« Je soussigné(e),déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2024
Date et signature du consommateur



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Contrat colis viande d'agneau et merguez 2024/2025

Feuille producteur : nom de l'AMAPIEN :

	½ AGNEAU				MERGUEZ*
DATES	Colis 1	Colis 2	Colis 3	Colis 4	Nombre de Paquets
31/10/24					
12/12/24					
23/01/25					
20/02/25					
20/03/25					
17/04/25					
15/05/25					
12/06/25					
03/07/25					